



## CESSION DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES REPRESENTANT 80% DU CAPITAL DE LA SOCIETE AIRPORT VIP SERVICES « AVS»

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

#### Objet :

AL KARAMA HOLDING, agissant pour le compte de l'Etat Tunisien (le «**Cédant**»), envisage de procéder, sur Appel d'Offres, à la cession des participations publiques représentant 80% du capital de la Société Airport VIP Services « AVS» (la «**Société** »).

FICOM CONSEIL a été retenu comme Conseiller Exclusif de AL KARAMA HOLDING pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de cession envisagée (l'«**Opération**»).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (l'«**AMI**») a pour objectif (i) d'informer les investisseurs de cette Opération, (ii) de décrire le processus de cession et (iii) de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du dossier de pré-qualification (le «**DPQ**»).

#### Considérations Clés :

Airport VIP Services « AVS » SARL est une société à responsabilité limitée créée en 2007. Son capital s'élève à 10 000 DT divisé en 1 000 parts sociales de valeur nominale 10 DT. La société a pour objet principal (i) La gestion des aires d'accueil des voyageurs dans les aéroports (ii) Assistance et accueil des voyageurs résidents et non-résidents tant à l'arrivée qu'au départ (iii) Assistance des VIP lors de leurs séjours en Tunisie. La société est implantée à l'aéroport de Tunis Carthage où elle dispose de locaux permettant l'assistance personnalisée des voyageurs depuis l'enregistrement jusqu'à l'embarquement. Elle dispose, également, d'un lounge dans la zone sous douane.

#### Processus de cession :

Le processus de cession comprend une phase de pré-qualification des candidats suivie d'une phase d'offres financières ouverte à tous les candidats pré-qualifiés.

#### Eligibilité

Tout investisseur désirant participer à ce processus devra être (i) une personne physique ou morale agissant seule ou (ii) un consortium dirigé par un chef de file et incluant d'autres investisseurs personnes physiques et/ou morale.

Tout investisseur de nationalité étrangère désirant y participer devra se conformer à la réglementation en vigueur.

#### Phase de Pré-qualification :

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer un dossier de pré-qualification qui définit le processus et les critères de pré-qualification, à partir du **Mardi 10 Septembre 2019 à 10h00** au siège de Al Karama Holding, sis au rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac, Tunis.

Le retrait du DPQ est conditionné par (i) la présentation à la société Al Karama Holding d'un accord de confidentialité (l'«**Accord de Confidentialité**»), dûment signé et comportant le cachet le cas échéant, téléchargeables sur le site web [www.alkaramaholding.com](http://www.alkaramaholding.com) et (ii) le paiement d'un montant non restituable s'élevant à mille (**1 000**) **dinars tunisiens** par chèque certifié libellé au profit de Al Karama Holding, par virement bancaire ou en espèces.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt directement par porteur contre décharge ou par courrier express (le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi) et ce au plus tard le :

**Jeudi 10 Octobre 2019 à 17h**

à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding,  
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les  
Berges du Lac, 1053 Tunis.**

#### Phase d'offre financière

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés par écrit, et auront à leur disposition un Dossier d'Appel d'Offres (le «**DAO**»), comportant (i) le Règlement d'Appel d'Offres incluant un projet de l'acte de cession, (ii) le Mémoire d'Information comportant une présentation de la Société, de son environnement socio-économique et du secteur dans lequel elle opère et (iii) le Règlement de la Data Room.

#### Travaux de due diligence

Les candidats pré-qualifiés ayant retiré le DAO (i) auront la possibilité d'effectuer des travaux de Due Diligence dans le cadre d'une Data Room (ii) visiter les locaux de la Société (iii) rencontrer son management (iv) poser leurs questions par écrit et proposer des amendements au projet d'acte de cession selon un calendrier et des modalités qui seront définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les candidats intéressés peuvent prendre contact avec FICOM CONSEIL pour tout complément d'informations sur cette opération.



✉ Immeuble Ficom 51 Avenue Alain Savary 1002 Tunis. ☎ +216 71 281 827 – FAX 71 785 561

**M. Foued ROUISSI**  
[foued.rouissi@ficom-conseil.com](mailto:foued.rouissi@ficom-conseil.com)

**M. Anas ZOUARI**  
[anas.zouari@ficom-conseil.com](mailto:anas.zouari@ficom-conseil.com)